

un rôle important sur la scène du monde, ce que nous allons en dire aura peut-être l'effet d'intéresser.

Sa domination s'étendait sur toute la partie occidentale de l'île autrefois soumise à la France; la partie orientale, qui forme aujourd'hui la république dominicaine, appartenait à l'Espagne. Soulouque n'a jamais pu en ranger les habitants courageux sous son obéissance. Il est né esclave et ne serait probablement jamais sorti de sa case, si la fortune, toujours aveugle, n'avait pris la peine de l'en tirer. En 1804, il était domestique du général Lamarre et, jusqu'à cette époque, on ne l'avait connu que comme un bon, gros et pacifique nègre. En 1810, il était devenu quelque chose comme l'aide de camp de ce général, qui fut tué en défendant une ville contre le tyran Christophe. Nommé, par le chef mulâtre Pétion, lieutenant dans sa garde à cheval, il passa ensuite entre les mains de Boyer à qui Pétion le légua comme un meuble du palais de la présidence. Soulouque ne donna ensuite signe de vie qu'en 1843; mais on le voit alors aspirer aux plus hauts grades de l'armée, et passer successivement de celui de chef d'escadron et de colonel à celui de commandant supérieur de la garde du palais. Il se complaisait dans tous les minces honneurs attachés à ces grades, lorsque le 1er mars 1847, le sénat haïtien à qui appartenait l'élection du chef de l'état, le nomma président de la république.

Le nouveau président, dit M. G. d'Alaux, avait de 60 à 61 ans; mais le ton clair de ses yeux, le jais uni et luisant de sa peau, le jais sombre de ses cheveux, n'auraient pas permis, à la première vue, de lui en donner plus de quarante. C'est le privilège des nègres de bonne souche de ne commencer à vieillir qu'à l'âge où la décrépitude commence pour les blancs, et de garder souvent sur une tête octogénaire des cheveux vierges de toute nuance argentée. Soulouque, dit-on, a le front élevé, le nez assez droit, des lèvres médiocrement lippues, et des pommettes de joues dont la prééminence n'a rien d'exagéré. C'est un magnifique type sénégalais. Ses yeux sont d'une douceur extrême; et jamais on ne deviendrait que, sous ce masque placide, couvent ces colères redoutables dont les sujets de ce chef sanguinaire ont bien des fois éprouvé les effets.

L'insurmontable timidité du nouveau président, rapporte cet historien, timidité qui le faisait parfois balbutier d'une manière inintelligible, inspirait seule de sérieuses inquiétudes à ses amis, et dès le lendemain de son élection, à l'occasion du *Te Deum* qui consacra, selon l'usage, son élévation à la présidence, on s'aperçut que ce n'était pas là sa seule infirmité morale. Soulouque, arrivé à l'église, repoussa obstinément le siège d'honneur qui lui était destiné pour cette cérémonie. On sut le jour même le motif de cette singulière répugnance: le siège en question était ensorcelé!

Soulouque croyait et croit encore aux sorciers.

Soulouque voulut un jour savoir comment Napoléon était parvenu à l'empire. On lui répondit que c'était en gagnant la bataille de Marengo, et le noir, qui se pique de suivre les modes françaises, se martela la tête pour avoir lui aussi son Marengo.

Il rassemble à la hâte une armée, et, se mettant à sa tête, il pénètre dans les états de ses voisins qu'il étonne d'abord par sa brusque apparition, mais qui ensuite lui font subir de nombreux échecs. Soulouque n'en chante pas moins victoire, et, précédant à Port au Prince les débris de ses bandes noires, il s'y fait décerner le triomphe. On savait depuis longtemps son projet favori, et, le 20 avril 1849, un certain nombre de citoyens militaires et civils adressèrent à la chambre des représentants une pétition en demandant que le titre d'empereur fût conféré à Son Excellence le président Soulouque. Le 25, la chambre approuva la pétition, qui fut le même jour sanctionnée par le sénat et le 26, Faustin Soulouque, à la suite de refus d'obligation que lui commandait la circonstance, finit par condescendre au vœu de la nation, et s'inclina modestement sous le fardeau de l'empire. La constitution, qui date du 20 septembre, fut mise en harmonie avec le nouvel ordre de choses. Quoique cette constitution laissât en apparence peu de latitude à l'arbitraire, la pratique corrigeant ici sans cesse la théorie, il était bien entendu que quiconque s'aviserait de penser autrement que l'exécutif serait sans délai passé par les armes. Quant aux Haïtiens, observe l'auteur que nous avons cité, ils n'auraient eu rien à désirer, si la constitution avait pu leur garantir un dernier droit: celui de mourir de mort naturelle.

Sa Majesté, Faustin Ier., désirant toujours se conformer en tout aux modes françaises, n'hésita pas, à l'instar de Napoléon Ier., dont il se prend l'émule, à créer des ordres et des titres nobiliaires. Ces ordres étaient au nombre de deux: l'ordre militaire de St. Faustin, et l'ordre civil de la légion d'honneur. L'empereur en était de *facto* le grand-maître et faisait des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers.

Rien n'égale en ridicule les titres que prenaient ceux qui approchaient de la personne de l'ex-prince: Le général Geffard est Duc de la Table; le général Linding, Duc de la Marmelade; le général Segretier, Duc de Trou-Bonbon. Il y avait de plus le Comte de la Seringue, le Comte des Guêpes, le Comte du Grand Gosier, le Comte de Coupe Halleine, etc.; puis, des barons au nombre de plus de deux cents, des chevaliers, des chevalières, des marquises, enfin, que fais-je? La cour de Soulouque fourmillait de nobles qu'il improvisait, par fournée, quand bon lui semblait.

On décernait à Monsieur Soulouque le titre d'*illustre grand souverain*; celui d'*altesse sérénissime* aux quatre princes de l'empire, Monsieur de Louis Pierrot, les généraux Lazarre Tape-à-l'Œil et Souffran, et Monsieur de Bobo. Le titre de *Sa Grâce Monseigneur de...* appartenait aux ducs, *l'Excellence*, aux comtes, les barons s'appelaient simplement Monsieur.

Il y avait dans sa maison un grand aumônier, un grand panetier, un grand maréchal du palais, un maréchal des logis, des gentilshommes

d'honneur, des gouverneurs des palais et des châteaux, des pages, des maîtres de cérémonies, un bibliothécaire, des hérauts d'armes, une intendance des menus plaisirs, etc. L'impératrice Adéline qui, avant l'élévation de son époux, s'occupait souvent à débiter du tafia, du poisson ou d'autres comestibles, avait aussi sa maison à elle, qui se composait d'un grand aumônier et d'un nombre infini de dames du palais, de dames et filles de la chapelle, de chambellans, etc. Madame Olive Faustin possédait également un entourage brillant. Sa gouvernante était Mlle la Chevalière de Bonheur.

Et quand on songe que c'est au milieu de toute cette splendeur, et probablement dans le temps où ses rêves d'avenir lui semblaient les plus beaux, que la fortune, qui l'avait d'abord si bien traité, l'a perfidement abandonnée. O instabilité des choses humaines! En somme, il a joué, durant neuf ans, d'un pouvoir sans bornes sur la vie et les biens de ses sujets. Et il en usé largement et sans scrupule.

Sa férocité africaine, qu'il n'était pas bon d'éveiller, a été fatale à des milliers d'entre eux, fusillés sans pitié, sous le plus léger prétexte, égorgés par ses sicaires ou morts dans ses cachots.

Soulouque avait presque exclusivement le monopole du commerce dans son empire. Quoiqu'elle gaspillât en niaiseries de toute espèce une partie des sommes énormes qu'elle touchait par ce moyen, Sa Majesté ne songeait pas avec indifférence à l'avenir. Il a, dit-on, des millions en réserve placés dans les banques européennes. Malgré ses soixante et quinze ans, Soulouque jouera bien de malheur si, avec le goût prononcé qu'il a pour les brimboisons et les ressources qu'il possède, il ne fait pas encore parler de lui. La renommée est son fétiche.

Soulouque a quitté Cuba pour la Jamaïque, où il réside aujourd'hui. Il projette, dit-on, un voyage d'Europe où l'épisode de la comédie humaine, dont il a été le héros, passera sans doute inaperçu au milieu des événements dont ce continent est aujourd'hui le théâtre.

La guerre, que l'on appréhendait n'éclaterait pas encore de si tôt, si l'on en croit du moins les apparences. Nous empruntons à l'*Illustration*, qui l'a reproduit du *Moniteur*, journal officiel de l'empire français, une partie de l'article où les intentions de l'empereur à ce sujet sont bien clairement formulées, et, certes, les paroles du *Moniteur*, n'annoncent rien de bien sinistre:

«N'est-il pas temps de se demander quand finiront ces vagues et absurdes rumeurs, répandues par la presse d'un bout de l'Europe à l'autre, signalant partout à la crédulité publique l'empereur des Français comme poussant à la guerre, et faisant peser sur lui seul la responsabilité des inquiétudes et des armements de l'Europe? Qui donc peut avoir le droit d'égarer aussi outrageusement les esprits, d'alarmer aussi gratuitement les intérêts?»

«Où sont les paroles, où sont les notes diplomatiques, où sont les actes qui indiquent la volonté de provoquer la guerre pour les passions qu'elle satisfait, ou pour la gloire qu'elle procure? Qui a vu les soldats, qui a compté les canons, qui a estimé les approvisionnements ajoutés avec tant de frais et de hâte à l'état normal et réglementaire du pied de paix en France? Où sont les levées extraordinaires, les appels de classe anticipés? Quel jour a-t-on rappelé les hommes en congé renouvelable? Qui pourrait montrer enfin les éléments, si minces qu'on les veuille, de ces accusations générales que la malveillance invente, que la crédulité colporte et que la sottise accepte?»

«Sans doute, comme nous le disions, l'Empereur veille sur les causes diverses de complication qui peuvent se montrer à l'horizon. C'est le propre de toute sage politique de chercher à conjurer les événements ou les questions de nature à troubler l'ordre, sans lequel il n'y a ni paix ni transactions. Ce n'est pas du répit qu'il faut aux véritables affaires: c'est de la sécurité et de l'avenir.

«Une telle prévoyance n'est ni de l'agitation, ni de la provocation. Etudier les questions, ce n'est pas les créer; et détourner d'elles ses regards et son attention, ce ne serait non plus ni les supprimer, ni les résoudre.

«Au reste, l'examen de ces questions est entré dans la voie diplomatique, et rien n'autorise à croire que l'issue n'en sera pas favorable à la consolidation de la paix publique.»

La réunion du nouveau congrès européen aura lieu le 1er mai prochain, à Bade. Cinq ministres plénipotentiaires doivent y assister: Malmesbury, pour l'Angleterre; Walewski, pour la France; Gortschakoff, pour la Russie; Buol, pour l'Autriche, et Schliened, pour la Prusse.

On s'abonne, pour CINQ CHELINS par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur.

On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au Lower Canada Journal of Education, rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. John Radiger, assistant-rédacteur.

Les instituteurs peuvent recevoir, pour CINQ CHELINS, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Le journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'Instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix: un chelin par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne, pour chaque insertion subséquente, payable d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Éducation à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec, et pour la campagne, en adressant au bureau de l'éducation une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et lisiblement le bureau de poste auquel le journal doit être expédié. Les abonnés feront bien aussi d'écrire leur adresse lisiblement à part de leur signature.